

CIRCULAIRE N° 28 DU 4 JUIN 2021

Aux Présidents de Ligues (pour transmission aux Comités d'Organisation Locaux (COL) des Championnats de France)

Présidents des Comités

De Jean-Marie BELLICINI
Philippe CHAPUT

Copie Comité directeur
Anne Barrois-Chombart
Souad Rochdi

OBJET : IMPLICATION DES ANIMATEURS-COMMENTATEURS LOCAUX LORS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Chers Amis,

Afin de permettre un suivi et une formation continue des animateurs-commentateurs 1^{er}, 2^e et 3^e degré, le groupe de travail fédéral spécifique souhaite permettre l'implication des animateurs-commentateurs locaux lors des différents Championnats de France proposés par la FFA (hors Championnats de France Niveau 1).

Le niveau 1 concerne les Championnats de France Elite en salle et en plein air, ainsi que les Championnats de France de cross : ils seront animés par le groupe fédéral à la demande de la FFA).

Dans cette optique, le groupe de travail fédéral d'animation des compétitions souhaite que lui soit transmis dans un délai **d'au moins deux mois avant la date de la compétition**, le nom des animateurs-commentateurs locaux susceptibles de pouvoir prendre part à cette animation.

Cette information devra être transmise officiellement, soit par la Ligue (sur le territoire de laquelle se déroulent les championnats), soit par le COL (Comité local d'Organisation).

Les personnes proposées doivent être disponibles non seulement pour l'ensemble de la compétition mais également pour la préparation et les répétitions nécessaires au bon déroulement des compétitions.

Une fois les noms transmis à Philippe CHAPUT → chaput.philippe2@wanadoo.fr, responsable du groupe fédéral, celui-ci validera la nomination des speakers locaux en adéquation avec les attentes de la FFA en matière d'animation.

L'équipe définitive sera communiquée à la Ligue, au COL ainsi qu'au Pôle des Organisations Sportives de la FFA un mois avant l'évènement.

La prise en charge des animateurs-commentateurs locaux sera du ressort de la Ligue ou du COL. En ce qui concerne les membres du groupe fédéral, la FFA assurera leur prise en charge

Particularité des animateurs-commentateurs hors groupe fédéral.

En fonction des critères de l'animation, un animateur-commentateur d'une Ligue peut être affecté à une mission fédérale pour des Championnats de France organisés dans sa Ligue ou dans une autre Ligue,

Sa prestation est effectuée sur la base du bénévolat : ses frais réels sont cependant pris en charge selon le dispositif prévu pour les championnats sur la base de la circulaire financière fédérale (Niveau 1=FFA - Autres niveaux = COL).

Une attestation sera à compléter et à signer par le COL pour la prise en charge budgétaire (cf. document joint à la circulaire) :

- ⇒ les informations liées aux championnats seront transmises par Philippe Chaput ;
- ⇒ pour tout ce qui concerne les modalités de déplacements et/ou d'hébergement, Hélène Richter et Jacques Billon seront les référents, en relation avec la FFA.

Avec nos cordiales amitiés sportives,



Jean-Marie BELLICINI
Secrétaire Général



Philippe CHAPUT
Responsable du Groupe de Travail des
Animateurs-Commentateurs

P.J. : annexe

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE DES ANIMATEURS-COMMENTATEURS LOCAUX

Rappel du contexte

La présente attestation est une annexe de la circulaire n° 28 « Note aux Présidents des Ligues » du 04/06/2021.

Celle-ci concerne la particularité des animateurs-commentateurs, hors groupe fédéral, qui seront affectés à une mission fédérale, telle l'animation de Championnats de France.

Ce formulaire permet de valider les modalités de prise en charge des frais inhérents au déplacement et à l'hébergement des animateurs-commentateurs hors groupe fédéral (quelle que soit leur ligue d'origine).

Informations pratiques

| | |
|--------------------|--|
| Évènement : | |
| Dates : | |
| Lieu : | |

Équipe des animateurs-commentateurs locaux

| Numéro de licence | NOM | Prénom |
|-------------------|-----|--------|
| | | |
| | | |
| | | |

Prise en charge par le COL ou par la Ligue

DÉPLACEMENT
HÉBERGEMENT
RESTAURATION

| OUI | NON |
|-----|-----|
| | |
| | |
| | |

Si non, préciser la raison :

Bon pour accord du responsable du COL ou de la Ligue

A

Le